Conseil Oblat des œuvres indiennes et esquimaudes

Les 30 septembre et 1er octobre 1968 se tenait à Villa Madonna, Orléans, Ontario, la 31ème réunion annuelle du Conseil Oblat des Œuvres Indiennes et Esquimaudes, la 7ème assemblée annuelle d'Indianescom, Inc. Etaient présents NN. SS. Jules Leguerrier, président (Moosonee), Paul Piché (Fort-Smith), Henri Légaré (Labrador); 12 provinciaux de l'Ouest et du Nord Canadien, les RR.PP. Guy Voisin, Directeur général (Ottawa) et André Renaud, Consultant en recherches (Saskatoon); trois présidents des commissions provinciales; 11 religieux, pères oblats, franciscains et jésuites; deux représentants de l'Ecole de Journalisme de l'Université Carleton, Ottawa; un avocat et huit représentants du Ministère des Affaires Indiennes dont deux de la division de l'Education; en tout 42 représentants évêques, prêtres et laïcs.

A la séance d'ouverture, S.E. Mgr le Président souhaite la bienvenue à tous et l'on procède à la lecture de divers rapports financiers, années 1967 et 1968, et à leurs adoptions.

Acte indien

Il fut proposé et adopté que le sujet d'éducation catholique pour les Indiens, en fonction de renouveau de l'acte indien, soit ajouté à l'agenda.

Une résolution incitant les missionnaires à encourager les Indiens à défendre leurs droits à l'éducation catholique et à s'assurer que ces droits soient conservés

dans la revision de l'Acte Indien fut adoptée à l'unanimité. Il fut décidé également que Mgr J. Leguerrier appuie cette résolution dans une lettre aux missionnaires, suggérant quelques moyens à prendre auprès des Indiens.

Un rapport sur la publicité est présenté ensuite par M. J. Scanlon, Directeur de l'Ecole de Journalisme de l'Université Carleton. M. Scanlon après plusieurs entretiens avec le R.P. Guy Voisin, o.m.i., directeur du Conseil Oblat des Œuvres Indiennes et Esquimaudes, accepta d'entreprendre une étude, durant l'été 1968, sur les communications oblates au Canada, et d'examiner diverses possibilités dans les travaux de publicité. Le Directeur de l'Ecole fit donc des visites dans les centres oblats de l'Ouest et du Nord canadien, aidé dans son travail par un étudiant de 2ème année à l'Ecole de Journalisme, M. Danny Pottier. Cette étude avait un double but: les problèmes présents et les possibilités pour l'avenir. M. Scanlon fait ressortir les traits saillants de son rapport et suggère deux objectifs précis:

— Présenter les Oblats comme une communauté qui possède un vaste trésor d'expérience dans leurs relations avec les Indiens et les Esquimaux du Canada. Cette réserve d'expérience devrait être canalisée dans notre période d'évolution.

— Présenter les Oblats comme une communauté capable de développer de nouvelles approches pour répondre aux situations nouvelles, et en mesure d'évoluer au rythme d'une société en évolution.

Etudes, buts, structures et fonctionnement du Conseil Oblat

Une proposition de reviser et ré-orienter le Conseil Oblat souleva une discussion très animée. Certains soutiennent que le Conseil fut fondé pour servir les résidences des étudiants uniquement et qu'il ne remplit

pas son rôle; d'autres croient que le Conseil, pour être efficace, doit répondre aux problèmes sur tous les plans, à savoir action sociale, pastorale, etc.

La relation avec les organismes érigés par la C.O.C. fut aussi soulevée. Certains se demandent si le Conseil et ces organismes ne doublaient pas le travail.

Les opinions suivantes furent émises:

— « Le Conseil Oblat est le seul lieu de communication entre les provinciaux et les évêques oblats ».

— « Le Conseil ne représente pas les principaux administrateurs — il a perdu son but initial — il n'est pas représentatif des régions ».

— « C'est le seul organisme qui peut jouer un rôle dans les relations fédérales-provinciales, au sujet du transfert de l'Education aux provinces ».

— « Le Conseil doit répondre aux besoins de la communauté indienne et esquimaude ».

— « Il faut distinguer, lorsque nous parlons du Conseil; est-ce l'assemblée, des membres, de l'exécutif ou du secrétariat »?

— « On suggère que le Conseil Oblat forme des commissions spécialisées selon le champ d'action ».

— « On suggère de décentraliser le Conseil et d'employer du personnel dans différentes régions ».

Une résolution fut présentée:

« Que l'exécutif du Conseil Oblat choisisse un comité pour faire l'étude des buts, orientations, structures du Conseil en fonction du future ».

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité.

Tiré du procès-verbal du Conseil Oblat et du rapport de M. Scanlon.

Memo au sujet de la publicité

Recommandation adoptée par l'Assemblée Générale du Conseil Oblat des Œuvres Indiennes et Esquimaudes, le 1er octobre 1968.

Il fut recommandé:

— Qu'un vote de remerciement soit adressé à monsieur J. Scanlon et monsieur D. Pottier qui, en collaboration avec le Père Voisin, ont produit un excellent projet d'enquête et présenté des rapports intéressants.

— Que des officiers régionaux de relations publiques soient nommés à temps partiel à Edmonton (comprenant le territoire du Mackenzie), à Saskatoon, à Winnipeg (comprenant le Keewatin, la Baie d'Hudson et l'ouest de l'Ontario), à Montréal (comprenant le Baie James et le Labrador). Le centre de relations publiques établi dans la province Oblate de St-Paul pourrait servir de modèle.

— Que le champ d'activités de cet officier de relations publiques ne soit pas limité aux intérêts des missions indiennes et esquimaudes, mais à tout le champ d'activité des Oblats.

— Que le fardeau financier ($2,000. à $3,000. annuellement) soit assumé par les provinces et diocèses oblats selon leur centre respectif d'Edmonton, Saskatoon, Winnipeg et Montréal.

— Que la collaboration fructueuse entre le Conseil Oblat et l'Ecole de Journalisme de l'Université Carleton continue.

— Que ces recommandations soient soumises à la C.O.C. afin que cet organisme soit en mesure de les étudier à leur réunion de novembre 1968.

— Que la revue Kerygma serve d'avantage à intensifier et améliorer les relations internes chez les Oblats.

— Que l'« Indian Record » et les autres publications oblates emploient les centres de relations publiques pour améliorer leurs publications.

— Qu'après un an d'essai, un Centre de coordination national soit fondé à Ottawa si on le juge nécessaire.

Réproduit de VIE INDIENNE, Décembre 1968